PRÉFET
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Service de coordination des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de FAVEROLLES

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2023, il sera procédé en mairie de FAVEROLLES **du 30 octobre 2023 au 30 novembre 2023 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs, à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société DAILYCER FRANCE, afin de régulariser sa situation administrative par l'ajout de la rubrique 3642 prenant en considération le miel comme matière première animale sur le territoire de la commune de FAVEROLLES.

M. Michel HIRSCH, auteur-photographe indépendant, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée. En cas d'empêchement, il sera suppléé par M. Guy MARTINS, directeur informatique et organisation générale dans le domaine bancaire à la retraite.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public à la mairie de FAVEROLLES :
– le lundi 30 octobre 2023 de 16 heures à 19 heures ;
– le mercredi 15 novembre de 9 heures à 12 heures ;
– le vendredi 24 novembre de 16 heures à 19 heures ;
– le jeudi 30 novembre de 15 heures à 18 heures.

Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact, les pièces de la demande d'autorisation environnementale et le registre d'enquête, seront déposés au secrétariat de la mairie de FAVEROLLES afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture du bureau (le lundi de 17 heures à 19 heures) ainsi que lors des permanences du commissaire enquêteur précitées, et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la préfecture de la Somme : http://www.somme.pref.gouv.fr (politiques publiques / environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques) et accessible depuis un poste informatique, 51 rue de la République, 80000 Amiens, aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier, aux jours et heures d'ouverture de celles-ci.

Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet en mairie de FAVEROLLES, ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie, et seront annexées audit registre. Elles peuvent également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante: pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr (en précisant dans l'objet du message l'intitulé de l'enquête). Elles seront accessibles sur le site internet de la préfecture (http://www.somme.pref.gouv.fr / environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques / Observations et propositions du public / courriels) dans les meilleurs délais. Les observations seront systématiquement anonymisées.

L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée dans la commune de FAVEROLLES, ainsi que dans les communes incluses dans son rayon d'affichage : ASSAINVILLERS, BECQUIGNY, ETELFAY, FIGNIERES, LABOISSIERE-EN-SANTERRE, FESCAMPS, LIGNIERES, MONTDIDIER et PIENNES-ONVILLERS, et sur le site internet de la préfecture de la Somme. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de FAVEROLLES et à la préfecture ainsi que sur son site internet.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Elle sera prise par arrêté du préfet de la Somme.

Amiens, le 3 octobre 2023

Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe à la cheffe de bureau

C. Descamps

Caroline DESCAMPS